

## **CMP05D : LE CCAG DES MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX - 100% A DISTANCE**

### **OBJECTIFS :**

- Comprendre les objectifs et la chronologie de la réforme des CCAG de 2021
- Décrypter les évolutions du nouveau CCAG-Travaux et ses conditions d'application
- Analyser les conséquences économiques et financières qui s'appliquent au marché

### **PUBLIC :**

- Acheteurs, responsables de services marchés, rédacteurs ou gestionnaires des marchés publics, gestionnaires des travaux
- La formation peut s'adapter aux entreprises souhaitant répondre à des marchés publics comme aux organismes soumis au code de la commande publique devant sélectionner des entreprises pour des chantiers de construction ou de réhabilitation de bâtiments ou d'infrastructures.
- Toutes nos formations peuvent être proposées en intra-entreprise avec des cas pratiques et un contenu de programme personnalisés.

### **PREREQUIS APPRENANTS ET TECHNIQUES**

- Connaître la réglementation de base des marchés publics
- Bonne connexion internet, de préférence filaire, et ordinateur équipé d'un micro et d'une caméra
- Privilégier l'utilisation d'un casque ou d'écouteurs

### **FORMATEURS :**

- Experts dans la gestion des marchés publics, des contrats, dans le domaines des responsabilités et des litiges.

Référent pédagogique : François ESCOFFIER

### **METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES :**

- Alternance d'apports pédagogiques, d'exercices et d'échanges intégrant le vécu des stagiaires
- Le formateur illustre les notions abordées avec des exemples qui peuvent être issus de son expérience et choisis pour correspondre au profil des stagiaires présents, ou issus de leurs témoignages. Cette approche ancrée dans le quotidien professionnel permet une assimilation concrète des règles et des savoir-faire.
- Un support pédagogique de qualité constitué par un fonds documentaire spécifique (CCAG-TX au format A5) et des documents ressources seront à disposition de chaque participant sur la plateforme Moodle/Enovation.

### ***SPÉCIFIQUE 100% A DISTANCE***

#### **MODALITES D'ANIMATION PÉDAGOGIQUE :**

- Le formateur assure l'animation pédagogique en mode synchrone. 100% de présence et d'interfaces apprenants avec notre formateur expert CSPS confirmé avec utilisation de notre plateforme pédagogique interactive
- Un accès pendant trois mois à notre base de ressources documentaires logée sur notre plateforme pédagogique interactive vous permettant de refaire les exercices et d'accéder à de nombreux documents de travail.

#### **MODALITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE**

- Une assistance technique synchrone assurée préalablement (assistance à la connexion) et durant toute la formation
- Les participants pourront communiquer oralement et par chat

#### **MOYENS TECHNIQUES :**

- Plateforme MOODLE/Enovation

#### **TYPE D'ACTIVITÉS EFFECTUÉES ET DURÉE ESTIMÉE**

- Exposés interactifs du formateur avec les apprenants
- Étude de cas sur le contenu de la décision de réception du maître d'ouvrage en sous-groupes 0h45 + 0h30 de correction

**Contact :**

Emmanuelle ESCOFFIER : Référent commercial

✉ e.escoffier@credef.fr - ☎ : 06 32 06 18 45

Marine CANNATA : Référent administratif

✉ formation@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87

**MODALITES D'ÉVALUATION :**

- Évaluation individualisée en ligne sous forme de QCM 0h30. Les acquis seront validés à partir de 10/20.

**VALIDATION :**

- Une attestation de formation sera délivrée aux apprenants à l'issue de la formation

**DEROULE PEDAGOGIQUE :****Faire le point sur le contexte général**

- Le calendrier d'application
- Le domaine d'application
- La renumérotation partielle du CCAG
- Le « rajeunissement » de la terminologie
- Le rôle renforcé du maître de l'ouvrage
- La généralisation de la dématérialisation

**Prendre en compte l'évolution du droit positif**

- Les références au code de la commande publique
- La signature du décompte général (DG) avec réserves
- Les évolutions de la déclaration de travaux à proximité de réseaux (DT-DICT)
- Les situations de prolongation des délais
- Le régime de sauvegarde
- Les sujétions techniques imprévues
- Les clauses de réexamen

**S'approprier les nouvelles clauses**

- La gestion des PI (prestations intellectuelles) : résultats et connaissances antérieures
- Les matériaux dangereux
- Les clauses d'insertion sociale
- Les avances

**Réceptionner les travaux : quelles modifications ?**

Étude de cas : A partir d'un cas concret de travaux, les stagiaires seront invités à analyser en sous-groupes une décision de réception de chantier, puis à expliquer leurs choix en plénière, avec la validation et les conseils du formateur.

**PROGRAMMATION :**

- Durée : 1 jour (7 heures)
- Horaires : 9h00 – 17h30 (pause déjeuner : 1h30)  
*Pour connaître les dates déjà planifiées ou organiser une session personnalisée et réservée à votre entreprise, contactez-nous. Délai de mise en œuvre : 1 à 2 semaines*

**TARIF :**

- 550 € HT

Nous vous informons que Marine CANNATA, référent handicap, se tient à votre disposition afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place.

Courriel : formation@credef.fr

Tél : 06.73.16.19.25